

20, AVENUE APPIA - CH-1211 GENÈVE 27 - SUISSE - TÉL. CENTRAL +41 22 791 2111 - FAX CENTRAL +41 22 791 3111 - WWW.WHO.INT

Réf.: C.L.23.2018

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de les informer que la liste des résolutions et décisions adoptées par la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif à sa cent quarante-troisième session peut être consultée sur le site Web de l'OMS : http://www.who.int/governance/fr/.

Le Directeur général tient en particulier à attirer l'attention sur les résolutions et décisions suivantes, auxquelles les États Membres doivent donner suite (les paragraphes du dispositif qui s'adressent aux États Membres sont indiqués entre crochets) :

WHA71.1	Treizième programme général de travail, 2019-2023 [2]
WHA71.2	Préparation de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui doit avoir lieu en 2018 [2]
WHA71.3	Préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour mettre fin à la tuberculose [1]
WHA71.4	Choléra : prévention et lutte [1]
WHA71.5	Faire face à la charge de mortalité et de morbidité due aux envenimations par morsures de serpents [1]
WHA71.6	Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018-2030 [3]
WHA71.7	Santé numérique [1]
WHA71.8	Amélioration de l'accès aux technologies d'assistance [1]
WHA71.9	Alimentation du nourrisson et du jeune enfant [1]
WHA71.13	Réforme du programme mondial de stages [2]

C.L.23.2018 Page 2

WHA71.14	Rhumatisme articulaire aigu et cardiopathies rhumatismales [1]
WHA71.16	Poliomyélite – confinement des poliovirus [1, 2]
WHA71(9)	Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle : examen programmatique général [1, 2]
WHA71(15)	Application du Règlement sanitaire international (2005) : plan stratégique mondial quinquennal pour améliorer la préparation et l'action de santé publique, 2018-2023 [1]

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 2 juillet 2018